



CONSEIL D'ECOLE DU 9 novembre 2006

Etaient présents :

- M. AMOROS, M. BRISSON, Mme MOLITOR, Mme GUIBERT, Mme BOCK, Mme LATTAY, Mlle BOUCARD, M. HUBERT, Mlle COUPANEC, M. SMALL enseignants
- M. FRIED, commission scolaire
- M. BEAUDOIN, DDEN
- Mme DELANCHY, Mme TESSIER, Mme LEFORT, Mme LECRENAIS, Mme BAUDRIER, Mme BEDOUIN, Mme GAUTIER, Mme KATAN, Mme RIGAUX, représentants des parents d'élèves

Etaient excusés :

- M. L'inspecteur de l'Education Nationale
- Mme GEORGAKIS, enseignante
- M. HETUIN, représentant des parents d'élèves

Secrétaire :

- Mme DELANCHY

DATES DES PROCHAINS CONSEILS D'ECOLE

Les prochains conseils d'école auront lieu :

- Le lundi 5 mars à 18h00
- Le lundi 18 juin à 18h00

INSTALLATION DU CONSEIL D'ECOLE

- Résultats des élections :
Nombre d'électeurs inscrits : 295
Nombre de votants : 66
Bulletins blancs et nuls : 0
Suffrages exprimés : 66
% de participation : 22 %

- Elus :

BAUDRIER	MARINETTE	CE1	Titulaire
BEDOUIN	NATHALIE	CP	Titulaire
GAUTIER	M. ISABELLE	CM1	Titulaire
HETUIN	ERIC	PS2/MS	Titulaire
KATAN	CLAUDINE	CE1	Titulaire
LEFORT	VALERIE	PS1/PS2	Titulaire
RIGAUX	PATRICIA	CE2	Titulaire
TESSIER	VERONIQUE	GS	Titulaire
LECRENAIS	DELPHINE	MS/GS	Titulaire
DELANCHY	ISABELLE	CP	Titulaire
JUMEL	AUDREY	CP	Suppléante

- Composition et compétences du conseil d'école : présentation du décret n°90-788 du 6/09/90
 - * Composition: - ont voix délibérative : l'équipe enseignante, le Maire, le DDEN, les parents d'élèves titulaires (ou suppléants les remplaçant).
- ont voix consultative : les personnels du RASED, ATSEM, parents suppléants.
 - * Compétences: - Pouvoir de décision : points 1 2 4 5 6
- donne un avis : point 3
- est consulté par le Maire : point 7
- établissement des modalités de délibération : le vote à main levée est adopté à l'unanimité.

VOTE DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE :

Lecture est faite du règlement intérieur de l'école.

Il est nécessaire de souligner l'importance de la politesse dont doivent faire montre les enfants à l'égard du personnel communal lors des trajets à la cantine. Pour ajouter à cela, il faudrait voir à responsabiliser les enfants en les impliquant dans la rédaction d'un règlement intérieur.

On modifie l'article 3 du règlement en ce sens : « Vis-à-vis du personnel communal, les enfants doivent **également** se montrer d'une parfaite correction ».

Le règlement intérieur ainsi modifié est proposé au vote et adopté à l'unanimité.

BILAN FINANCIER 2005-2006

- **Budget fonctionnement alloué par la municipalité pour l'année 2006** : 9904,50 €, soit 42 € par élève. 33 €/élève gérés indépendamment par chaque professeur pour sa classe (matériel scolaire, livres...), le complément est utilisé pour les achats collectifs (papier, matériel d'arts plastiques, matériels particuliers en relation avec les projets collectifs...)
- **Budget coopérative scolaire** : voir annexe
- **Autres** :
Crédits pédagogiques alloués par l'Inspection d'académie pour le projet Campagn'art :
 - au titre du projet d'école : 455 €
 - au titre de la classe à PAC : 600 €
 Subvention allouée au projet Campagn'art par la DRAC : 300 €
 Subvention allouée par l'Unesco au projet Campagn'art (pas de nouvelles actuellement) : 1500 €

EFFECTIFS ET REPARTITIONS

• Répartition actuelle

Françoise BOCK (ATSEM : Rolande LE GUENNEC)	13 PS1 - 13 PS2
Corinne GUIBERT/Anne COUPANEC (ATSEM : Chrystèle LEBON)	18 PS2 - 7MS
Sophie BOUCARD (ATSEM : Myriam PAILLARD, remplacée par Anne-Marie)	19 MS - 6 GS
Isabelle LATTAY (ATSEM : Vanessa)	22 GS
Pascale GEORGAKIS	18 CP
Erik SMALL	8 CP - 9 CE1
Elisabeth MOLITOR	22 CE1
Ronan AMOROS	29 CE2
Bertrand HUBERT	23 CM1
Mathieu BRISSON/ Anne COUPANEC	25 CM2

Pour l'ouverture de la dixième classe, la municipalité a installé une classe mobile et a acheté tout le mobilier nécessaire.

• Prévisions rentrée 2007

	EFFECTIFS 2006		PREVISIONS 2007		JUSTIFICATIONS
	ETAT AU 15/09/2006	ETAT AU 9/11/2006	NIVEAUX	EFFECTIFS	
PS 2004	13	13	PS2005	13	35 naissances domiciliées en 2005
			PS 2004	30	38 naissances domiciliées en 2004 dont 10 parmi les 13 inscrits en 2006/07
PS 2003	31	31	MS	31	
MS	27	26	GS	26	
GS	28	28	TOTAL MAT	100	
TOTAL MAT	99	98	CP	28	
CP	26	26	CE 1	26	
CE 1	32	31	CE 2	31	
CE 2	29	29	CM 1	29	
CM 1	23	23	CM 2	27	
CM 2	26	25	TOTAL ELEM	141	
TOTAL ELEM	136				
TOTAL ECOLE	235	232		241	

PRESENTATION DES PROJETS PREVUS POUR L'ANNEE 2006/2007

- Piscine : 1 semestre pour les élèves de GS-CP-CE1 - 1^{er} semestre : CE1, 2^e semestre : GS/CP - financement par la municipalité.
- Karaté : 12 séances pour les élèves de CE2, CM1 et CM2 - financement à part égale par la coopérative scolaire et la municipalité.
- Tennis de table : 5 à 6 séances pour les classes de CE1, CE2, CM1 et CM2. Financement par l'ASE tennis de table. Cette année, la personne qui encadre semble très compétente.
- Langue : enseignement obligatoire pour les CE2, CM1 et CM2. Anglais pour les CE2, CM1, CM2, par niveaux simples, avec Bertrand Hubert (CE2 et CM1) et Anne COUPANEC (CM2). Allemand pour les CM1 et CM2 (un groupe de 12 élèves), avec un agent contractuel. Les CE2 n'ont pas la possibilité d'apprendre l'allemand, seules 5 familles ayant été intéressées alors qu'il faut un minimum de 6 enfants. Les cours d'anglais et d'allemand ont lieu en même temps, ce qui simplifie les emplois du temps des diverses classes.
- Sortie à la mer : CE2-CM1 ; visite du port de Dahouët (Pléneuf-Val-André), pêche à pied, sentiers douaniers, Un CD de photos a été réalisé.
- Site Internet : le site a été un peu mis de côté. Néanmoins, la salle informatique a été équipée, de sorte qu'il y a 1 ordinateur pour 2 enfants. Les photos avec des enfants soulèvent le problème du droit à l'image lors de leur diffusion. Pour agréementer le site, les enfants sont présentés en groupe et en activité.
- Sortie à l'écomusée de la Bintinais : une sortie avec les PS1/PS2/MS (classes de F. BOCK et C. GUIBERT) et une autre avec les MS/GS (classes de S. BOUCARD et I. LATTAY).
- Fête de la science : le thème cette année était la physique à travers l'étude des mousses (l'année dernière, c'était la chimie avec l'étude du savon). La collaboration avec l'Institut de Chimie et le CNRS est sur 3 ans. L'année prochaine, ce sera les mathématiques. L'année suivante encore, il est envisagé que les élèves aillent au village des sciences présenter les travaux de ces 3 années.
- Chorale : réunion une semaine sur deux de l'ensemble des élèves de l'école. Actuellement : chants autour de la ferme jusqu'aux vacances de Noël.
- Spectacle de Noël : Le cabaret de la lune, par la Malle Théâtre. Le spectacle est financé par l'Amicale Laïque. Deux représentations auront lieu le 21 décembre au matin, l'une pour les classes de maternelle, l'autre pour les classes élémentaires. La Malle Théâtre était déjà venue il y a 2 ans présenter un spectacle intitulé « Secrets d'épices ».
- Spectacle de fin d'année : à partir de janvier, travail sur un spectacle musical sur le thème de la lune, et qui sera présenté aux parents en fin d'année. Le spectacle aura lieu à l'extérieur.
- Piste routière pour les CM2 : permis vélo pour ces classes le 14 décembre. Les enfants seront évalués sur leur connaissance du code de la route et réaliseront un parcours. Quelques sorties à vélo sont prévues à la fin de l'année.
- Travail autour de la ferme : projet en cours de préparation. Il s'agit d'établir un parrainage entre les agriculteurs d'Ercé et les classes (un agriculteur = une classe). Le projet sera remis à la municipalité qui sert de médiateur.
- Campagn'art : l'exposition reste à définir. L'art retenu est la photographie.

LES AMENAGEMENTS DANS L'ECOLE

- Salle informatique : l'équipement informatique a été complété. Achat de 7 ordinateurs, récupération de 3 ordinateurs et de 13 écrans 17 pouces. Il y a maintenant 16 ordinateurs en réseau dans la salle informatique. Parallèlement, il y a 1 ordinateur par classe en élémentaire, et 2 pour l'école maternelle.
- BCD : la bibliothèque a été réinstallée, et un règlement établi par les enfants, conjointement avec le centre de loisirs. Ce règlement concerne l'utilisation de la salle quels qu'en soient les utilisateurs (école ou CLHS).

TRAVAUX A EFFECTUER

Liste à élaborer et remettre à la mairie.

On note : installer des portemanteaux et un climatiseur dans la classe de E. SMALL, enlever les barreaux des fenêtres de la classe de I. LATTAY, ...

ACTUALITE AUTOUR DES METHODES DE LECTURE

- Le déclenchement de la polémique :
« Les méthodes globales et semi-globales sont responsables de l'épidémie actuelle de dyslexie »
« Les méthodes globales ou semi-globales, ou à point de départ global, sont responsables des 15% d'enfants qui ne savent pas lire en entrant au collège »
Gilles De Robien, décembre 2005

- Définitions :
Méthode globale : elle a été popularisée au début du 20^e siècle par Ovide Decroly. L'apprentissage de la lecture se fait par la reconnaissance des mots en entier (leur silhouette) et non par le code de l'écrit. Elle n'est pas utilisée en France, contrairement aux idées reçues.
Combinatoire : c'est l'association des lettres (ou syllabes) écrites aux sons qu'elles produisent et qui conduisent au déchiffrement.
Méthode syllabique : elle consiste à partir des éléments les plus simples : les lettres et les sons. Une fois que ceux-ci sont maîtrisés, l'enfant apprend à les composer en syllabes puis en mots. C'est le fameux «B - A : BA».
- Les programmes modifiés : arrêté du 24 mars 2006 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2002 fixant les programmes d'enseignement de l'école primaire. (voir annexes)
- La déclaration récente du ministre : (*Libération*, 2 Nov 2006). (voir annexes)
- La situation dans l'école. On s'accorde à dire que l'apprentissage de la lecture est une progression qui est régie par une succession de sauts d'abstraction, et constitue un ensemble. A différents stades, et selon son processus d'apprentissage, l'enfant utilise l'une ou l'autre des méthodes. L'enseignement de la lecture dans les classes de CP de l'école est conforme aux programmes modifiés par le décret du 24 mars 2006.

QUESTIONS DIVERSES

- Le chemin d'accès à la cour des élémentaires est très boueux (nombreuses grosses flaques d'eau). A l'entrée de la cour, le revêtement s'est tassé après la réalisation de la rampe d'accès à la classe mobile, et c'est difficile de rentrer un fauteuil roulant (dénivelé + flaque d'eau).
- Les menus du restaurant scolaire ne sont pas affichés côté élémentaire.
- Il y a trop de bonbons distribués à l'occasion des anniversaires. Il est demandé aux parents qui le souhaitent, d'apporter un gâteau pour que l'enfant souffle les bougies avec ses camarades de classe, mais de ne plus amener de bonbons (éventuellement 1 petit bonbon par enfant qui sera mangé en classe).

La secrétaire, Mme Delanchy

Le directeur, M. BRISSON

BILAN COPERATIVE SOLAIRE 2005-2006

rel.	Données	sources							Total
		(vide)	part. parents	ventes d'objets	amicale	municipalité	autre		
Reliquat 2004/2005	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6							2247,32	2247,32
Classe déc.	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	2247,32 12808,7						12808,7	
CAMPAGN'ART	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	2409,66	5884,95	95	3000	3147,84	372,5	12500,29	-308,41
Chants marins	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	637,24		198,76	1093		300	1591,76	-817,9
Tennis de table	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6			1176,7				637,24 1176,7	539,46
Karaté	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	1350					525	525	525
Sortie	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	330						1350 675	-675
Matériel	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	721,32						330	-330
Gouters	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	2316,64						721,32	-721,32
Abonnements péda	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	89	2369					2316,64 2369	52,36
Petits artistes	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	2216,58						89	-89
Photo	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	1843,45		2913,5				2216,58 2913,5	696,92
CD xylo	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6			2588,5				1843,45 2588,5	745,05
Consommables	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	463,35		120,05				120,05	120,05
sub mairie	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6			84				463,35 84	-379,35
adh, ass	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	286,62					1737	1737	1737
Autres	Somme Sorties 7 Somme Entrées 6	554,12						286,62	-286,62
Total Somme Sorties 7		26026,68						554,12 78,07	-476,05
Total Somme Entrées 6		2247,32	8253,95	7176,51	4093	6084,84	750,57	26026,68	2579,51

« Les méthodes globales et semi-globales sont responsables de l'épidémie actuelle de dyslexie »

« les méthodes globales ou semiglobales, ou à point de départ global, sont responsables des 15% d'enfants qui ne savent pas lire en entrant au collège »

Gilles De Robien, décembre 2005

Je ne condamne pas la liberté pédagogique

Par Gilles DE ROBIEN (Libération, 2 Nov 2006)

La question des méthodes de lecture n'est pas une question idéologique. Elle témoigne du souci de notre ministère de donner à tous nos élèves, et notamment les plus défavorisés, les meilleures chances de lire juste et d'écrire juste. J'ajoute que des pays confrontés aux mêmes difficultés que les nôtres ont fait des choix identiques.

La circulaire « Apprendre à lire » et l'arrêté qui modifie les programmes sont, depuis le début de l'année 2006, les références écrites en la matière. Ces textes donnent un appui méthodologique sûr aux enseignants de notre pays.

Que demandent aux maîtres les nouveaux textes ? De travailler systématiquement les correspondances entre les lettres et les sons dès le début du cours préparatoire : « Prenant appui sur le travail engagé à l'école maternelle sur les sonorités de la langue et qui doit être poursuivi aussi longtemps que nécessaire, un entraînement systématique à la relation entre graphèmes et phonèmes doit être assuré afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification possible. » Ce passage obligé de l'apprentissage de la lecture n'est contesté par aucun spécialiste. On sait que l'enseignement systématique du déchiffrement est d'autant plus efficace qu'il démarre précocement au CP. La raison nous impose donc un cadre ; à partir de là, que la créativité pédagogique reprenne tous ses droits et que chacun utilise la démarche de son choix, à partir du moment où elle privilégie la précision de l'identification des mots et refuse le tâtonnement aléatoire.

Un fait mérite par ailleurs d'être placé au premier plan : le cheminement pédagogique fixé pour les débuts du cours préparatoire repose sur les acquis de l'école maternelle. En grande section, les enfants ont déjà approché le système alphabétique. Ils ont appris à identifier syllabes et sons ; ils ont emmagasiné du vocabulaire. Arrivant au CP, ils disposent d'un capital de mots dont ils connaissent la signification et qui leur permet déjà une expression précise. C'est cette richesse qui donne sens et efficacité à un apprentissage systématique, dès les débuts du cours préparatoire, du code de notre langue ; c'est ce vocabulaire appris avant d'approcher méthodiquement la lecture qui leur permet d'accéder au sens des mots de façon autonome. Je dirais même que c'est cette richesse du vocabulaire qui leur donne le goût du déchiffrement. Faire travailler systématiquement le déchiffrement au cours des premières semaines du CP ne signifie donc pas que l'on diffère le plaisir de lire et de comprendre. Bien au contraire, on en fourbit les armes !

Appliquons donc ces textes, fruits d'un travail collectif intense. Et puisqu'il faut le redire, oui il faut tout aussi bien : insister dès le début du CP sur les relations entre graphèmes et phonèmes de façon à installer le plus rapidement possible le principe alphabétique, c'est-à-dire la maîtrise du code de notre langue ;

analyser, sur cette base, des mots connus, en les décomposant à l'aide des signes et des sons qui les constituent, selon une progression rigoureuse.

Et que l'on cesse d'enfermer l'adjectif « syllabique » dans un sens que l'on présente comme archaïque !

La syllabe n'est-elle pas la meilleure combinaison pour mettre en évidence la liaison entre les lettres et les sons ? Le meilleur révélateur du principe alphabétique de notre langue ? Qui pourrait affirmer le contraire ? J'emploie tout simplement des mots que tout le monde comprend. Et je regrette que l'on cherche parfois à caricaturer ce que je dis alors que chacun sait que l'arrière-plan de mon propos est la circulaire du 3 janvier 2006 et l'arrêté du 24 mars 2006. Les approximations, les phrases tirées de leur contexte, les présupposés idéologiques de la réforme, etc., tout cela n'a aucun intérêt : les textes qui s'appliquent désormais constituent une aide précieuse pour les maîtres ; ces maîtres auxquels je redis et redirai ma confiance, tant que je serai à ce poste. C'est pourquoi je réprouve aussi bien ceux qui prétendent se démarquer des textes, oubliant leurs obligations constitutives du caractère national de notre système éducatif, que ceux qui chercheraient à monter les parents contre les enseignants.

Les enseignants sont les premiers porteurs du statut de l'écrit dans notre société. Ils ont tout mon soutien dans cette noble tâche. Que les responsables de formation les aident, comme ils en ont le devoir, à s'approprier les textes officiels. Que les inspecteurs continuent à faire leur travail d'explication. C'est fort de cet éclairage sur les textes qu'ils ont à appliquer que les maîtres pourront faire vivre, au profit des élèves, leur liberté pédagogique.

Je voudrais enfin chasser tout malentendu. Des enfants bien soutenus chez eux, environnés d'écrit et de livres, que leurs parents ont conduits à la lecture avant même le CP arrivent à l'école élémentaire avec de solides acquis et, pour eux, apprendre à lire n'est pas une question de méthode. Mais j'ai la responsabilité de tous les élèves, et en particulier de ceux qui ne bénéficient pas d'un environnement social favorable : pour ceux-là, tout retard dans l'apprentissage du code de notre langue des sons qui la constituent, des automatismes qui permettent le déchiffrement rapide, devient en quelques mois insurmontable. Chacun sait que les élèves apprennent très vite au tout début de la scolarité. Chacun sait aussi que les retards s'accumulent aussi rapidement et que, dès qu'un enfant prend conscience de ses insuffisances, il est en grand danger d'échec. C'est ce souci d'égalité des chances qui a fondé ma décision ; c'est le souci de la réussite pour tous dès le plus jeune âge qui est le moteur de ma détermination. Sur ce sujet je ne participe pas à un débat, j'exerce une responsabilité.

Article 1

Le III, intitulé « Cycle des apprentissages fondamentaux - cycle 2 », de l'annexe de l'arrêté du 25 janvier 2002 susvisé, partie « Maîtrise du langage et de la langue française », est modifié comme suit :

- au troisième alinéa du 2 « Lecture », la phrase : « La plupart des "méthodes de lecture proposent aujourd'hui des programmes de travail équilibrés. » est supprimée ;

- au 2.4 « Apprendre à identifier les mots par la voie indirecte (déchiffrer) », la phrase : « La plupart des méthodes proposent deux types d'abord complémentaires : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises ; synthèse, à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés. » est remplacée par la phrase suivante : « Pour ce faire, on utilise deux types d'approches complémentaires : analyse de mots entiers en unités plus petites référées à des connaissances déjà acquises, synthèse à partir de leurs constituants, de syllabes ou de mots réels ou inventés. » ;

- au 2.4 « Apprendre à identifier les mots par la voie indirecte (déchiffrer) », le paragraphe « Programmation des activités » est supprimé ;

- il est inséré, à la fin du 2 « Lecture », un paragraphe 2.7 intitulé « Programmation des activités » ainsi rédigé :

« Paragraphe 2.7

« Programmation des activités

« L'apprentissage de la lecture passe par le décodage et l'identification des mots et par l'acquisition progressive des démarches, des compétences et connaissances nécessaires à la compréhension.

« Au début du cours préparatoire, prenant appui sur le travail engagé à l'école maternelle sur les sonorités de la langue et qui doit être poursuivi aussi longtemps que nécessaire, un entraînement systématique à la relation entre graphèmes et phonèmes doit être assuré afin de permettre à l'élève de déchiffrer, de relier le mot écrit à son image auditive et à sa signification possible. Il est indispensable de développer le plus vite possible l'automatisation de la reconnaissance de l'image orthographique des mots. Cet apprentissage exige de conjuguer lecture et écriture.

« Savoir reconnaître des mots ne suffit pas pour lire une phrase ou un texte. Les élèves doivent apprendre à traiter l'organisation d'une phrase ou d'un texte écrit. Ils doivent aussi acquérir le lexique et les connaissances nécessaires pour comprendre le propos des textes qu'ils sont invités à lire.

« Le cours préparatoire est le temps essentiel de cet apprentissage. Celui-ci doit être poursuivi au CE 1 pour consolider la maîtrise du code, développer l'automatisation de la reconnaissance des mots et entraîner à la lecture de textes plus longs, plus variés, comportant des phrases syntaxiquement plus complexes. La lecture doit être prolongée et affermie par un travail régulier de production d'écrits. »

Article 2

Le directeur de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui s'appliquera à compter de la rentrée 2006 et sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 24 mars 2006.

Gilles de Robien